L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 8 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—10,000 livres de droit, médecine et autres, neufs et d'occasion, en plusieurs langues, aux librairies Goldthwaite 2, 42 Passage la Bourse, bon marché. On achète des livres. 27 fév—1 sem

A VENDRE OU A LOUER—Un café éligiblement situé dans le second district faisant de bonnes affaires, on donnera la raison pour laquelle on vend. S'adresser coin Remparts et Toulouse. 24 fév—1m dim mer ven

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 25,914.—Division D—Je certifie ici que le 5eme jour de février 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans lesdtermes et avec les chiffres suivants, savoir:

Louisa Scholl, épouse de John Parr vs son mari.

Sur motion de Sambola & Ductos, avocats de la demanderesse, en prouvant à la cour la preuve suffisante de la demanderesse; la cour considérant que la loi et les faits sont en faveur de la demanderesse; il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré le 29 janvier 1889, soit confirmé et rendu final, et en conséquence jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Louisa Scholl, épouse de John Parr contre le défendeur John Parr son époux, dissolvant absolument la communauté de gains et d'acquets, et une séparation de propriété avec le droit de conduire et administrer ses propres affaires. Il est de plus ordonné, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Louisa Scholl et contre le défendeur, John Parr, pour la somme intégrale de quatre cent soixante-quinze dollars avec intérêt légal, à partir de la demande judiciaire, et aussi pour les frais de procédures.

Jugement rendu le 5 février 1889.
Jugement signé le 11 février 1889.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce septième jour de mars dans l'année de Notre Seigneur mille huit cent quatre-vingt-neuf.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
8 mars—8, 9, 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Paul de Passan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,334—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul de Passan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mars—8, 13, 17.

Succession de Mary Ruschmann, femme de Charles Eckert.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,240 Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Eckert, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
2mars—2 6 10

Succession de A. Rapp et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,591—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel Rapp, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
2 mars—2,6,10

Succession de George F. Tapken et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,312—Division A—Attendu que Mlle Francis Elizabeth Tapken a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession des feus George F. Tapken et femme, décédés intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
Greffier.
28 fév—28—5 10 mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Standard Music and Photo Litho Co., & O. V. Girend and Hermann Wehrmann and Lucien Dalesieh, comme propriétaires, comme associés et individuellement, vs. leurs créanciers—No 26,364—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires composant la Standard Music and Photo Litho Co., de la Nouvelle-Orléans, et faisant des affaires sous le dit nom, et comme membres de la dite raison sociale, et individuellement soit par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire public, le 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux ci reçoivent les propriétés cédées, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge de cette demande, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 mars 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier,
7 mars—3f au 20 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Emile Bauman vs ses créanciers—No 26,183 Division B—Ordre de Cour—Qu'une réunion des dits créanciers du pétitionnaire Emile Bauman soit convoquée pardevant John F. Coffey, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à onze heures A. M., dans le but de délibérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit; et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Preot, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING,
Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
13 fév—3f au 18 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—A. D. Livandais & Co. vs. leurs créanciers—No 26,151—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale A. D. Livaudais & Co. et Adolphe Livandais et Chas H. Oliver individuellement et comme membres de la dite raison commerciale soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice des créanciers et il est ordonné qu'une réunion des ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Zachary Spearing, notaire, à son bureau No 60 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 13me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ernest Morel, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 8 février 1889
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 fév—5f au 13 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,600—Division D—Ordre de Cour—John Bruns & Fils, etc. vs leurs créanciers—Qu'une assemblée des créanciers des insolvables John Bruns & Fils, John Bruns et John H. Bruns comme membres et individuellement, soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI 12 mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de fixer les termes et conditions par lesquels les propriétés livrées et toutes autres propriétés en la possession du syndic doivent être vendues, et aussi de voter sur toute autre mesure qui sera nécessaire pour permettre au syndic de terminer les affaires de cette succession.

Nouvelle Orléans, 6 février 1889.
[Signé] N. H. RIGHTOR,
Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
7fév—3f au 12 mars

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, paroisse d'Orléans,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,171—Division C.

Dans l'affaire de Benjamin Ory, demandant une monition

A tous ceux que cela concerne, salut:

ATTENDU qu'à une vente publique pour taxes d'Etat non payées des années 1870 à 1879, assessées diversement aux noms de James Cain, John Moylan, P. P. Kendall et Frank lin Fire Insurance Co. et James D. Houston, collecteur de taxes d'Etat pour le district supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, a vendu et adjugé à Benjamin Ory, dernier enchérisseur, le 23 août 1880, en vertu de l'autorité dont il était investi par la loi No 83 de l'Assemblée générale de 1884, approuvée le 10 juillet 1884, la propriété ci-après décrite, savoir:

Cinq (5) certains lots de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Denis, Dryades, Toledano et Louisiana avenue, désignés comme lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'ilet No 466; les dits lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Toledano sur une profondeur de 123 pieds.

Et, attendu que le dit Benjamin Ory s'est adressé à cette cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2,371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane de 1870.

Par conséquent, toutes personnes ayant un intérêt dans la dite propriété sont prévenues et averties, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles ont à faire valoir un droit, un titre ou une réclamation quelconque contre la dite propriété, par suite d'une informalité dans les avis, procédures, publications, assessments, descriptions ou adjudications en vertu desquels a eu lieu la vente et dessus mentionnée, ou par suite d'une irrégularité ou relativement à l'époque où a été faite la vente, ou à la manière dont elle a été opérée ou par suite de tout autre défectuosité,—d'avoir, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition, à déduire les raisons pour lesquelles la vente ci-dessus mentionnée ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
(Signé) E. A. LUMINAIS, Greffier.

Pour copie conforme au bureau du greffier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
[illegible]

PEERLESS DYES [illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MARS 1889

GROS LOT:
$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,......	100,000
1 Lot de..	50,000,......	50,000
1 Lot de..	25,000,......	25,000
2 Lots de..	10,000,......	20,000
5 Lots de..	5,000,......	25,000
25 Lots de..	1,000,......	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300,......	60,000
500 Lots de..	200,......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de.. $300, ...	30,000
100 Lots de: $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit..........	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à ses frais). S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en sus de nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur. RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul V. Meyer versus la veuve et les héritiers de Valentine Wilhelm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 25,943—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 4 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. Un îlet de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 3me district de cette ville, îlet borné par les Champs-Elysées, les rues Marigny, Magistrates et Law, désigné par le No 1378, d'après un plan déposé en l'étude de S. Magner, notaire, comme plan No 24. Cet îlet de terre mesure 319 pieds, 7 pouces et 4 lignes de face aux rues Marigny et Champs-Elysées, et 285 pieds, 9 pouces, 4 lignes de face aux rues Magistrates et Law. Il se compose:

1° D'un lot hypothéqué à la Banque des Citoyens pour garantir 8 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la dite banque, mesurant 106 pieds 6 pouces 6 lignes de face aux Champs-Elysées sur 285 pieds, 9 pouces de profondeur sur la rue Marigny, ledit lot mesurant 106 pieds 6 pouces.

2° De treize lots de terre désignés sur le dit plan comme lots Nos 1 à 13 inclusivement, et mesurant, à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3, 42 pieds 7 pouces 4 lignes chacun de face à la rue Marigny sur 106 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le No 1 forme le coin des rues Marigny et Magistrates; les lots Nos 4 et 5 ont chacun 36 pieds de face à la rue Magistrates sur 127 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 6, 7 et 8 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs-Elysées, sur 106 pieds de profondeur, le lot No 6 formant le coin des Champs-Elysées et de la rue Magistrates, et les lots Nos 9 et 10 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face aux Champs Elysées sur 115 pieds de profondeur, le lot No 10 formant le coin des Champs Elysées et la rue Law, et le lot No 11 55 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Law sur 85 pieds 3 pouces de profondeur; les lots Nos 12 et 13 ont chacun 42 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Marigny sur 115 pieds de profondeur, le lot No 12 formant le coin des rues Law et Marigny.

II. Un îlet de terre avec les dépendances qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville désigné par le No 16, subdivisé en huit lots numérotés de 1 à 8, compris entre les rues Marigny, Law, Champs Elysées et Commercial Place, d'après un plan dessiné par J. Pilié et déposé en l'étude de Théodore Seghers, ancien notaire. Le dit îlet mesure, au pied américain, d'après un plan déposé en l'étude de L. B. Kernion, notaire, 159 pieds 10 pouces de face aux rues Marigny et Champs Elysées, et 285 pieds 9 pouces 4 lignes de face aux rues Law et Commercial Place.

III Cinq lots de terre dans le 3e district désignés par les Nos 13, 14, 15, 16 et 17 dans l'îlet No 45, borné par les rues Marigny, Mandeville, Law et Magistrates, d'après un plan de Voilquin, daté le 31 mars 1837, et déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire. Ces lots mesurent, au pied américain, savoir: le lot No 13, trente-un pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Marigny, sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, et les lots Nos 14, 15, 16 et 17 chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Marigny sur 124 pieds 6 pouces de profondeur, le lot No 13 formant le coin des rues Marigny et Law.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 fév—28—mars 7.14 21.28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu de deux ordres de vente, un daté le 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Lafayette, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la dite rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes sur la ligne de division au lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division du lot numéro vingt neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles de non aliénando, et cinq pour cent de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4, 6, 13, 20, 27—3, 6 avril.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Louis Fontenot vs Charles Thomassin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs. Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux morceaux ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 271 borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Deslondes; les dites portions sont contiguës et mesurent comme suit: une des dites portions de terre forme le coin de l'avenue Jourdan et de la rue Bourgogne et mesure treize pieds de face à l'avenue Jourdan sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Bourgogne, et l'autre portion de terre mesure dix-sept pieds de face sur l'avenue Jourdan sur cent vingt cinq pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, Comme ainsi aux deux portions de terre ci-dessus désignées un total de trente pieds de façade sur l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les deux dites portions de terre sont des parties d'un certain plus grand désigné par le No un sur un plan annexé à un acte de vente fait pardevant G. Le Gardeur Jr, notaire, le 23 mars 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'Actions et de Bons de Ville de valeur.

Aimée Villeré et als. vs. Edouard H. Villeré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,711.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Dix actions du fonds-capital du New Orleans City and Lake Railroad Company, de 100 piastres chacune, comme l'indique le certificat No 1801.

2° Six actions du fonds-capital du Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Co., comme l'indique le certificat No 2477.

3° Seize actions du fonds-capital du St-Charles Street Railroad Company, sur lesquelles cinquante piastres ont été payées sur chaque action, comme l'indique le certificat No 5429.

4° Vingt-trois actions de cent piastres chacune du fonds-capital du New Orleans Gas Light Company, comme l'indique le certificat No 8126.

5° Une action du cent piastres du fonds capital du New Orleans Gaz Light Company comme l'indique le certificat No 8127.

6° Cinq actions de cent piastres chacune du fonds capital du Mechanics and Traders Insurance Company, comme l'indique le certificat No 1211.

7° Six bonds de la ville de la Nouvelle-Orléans de cinquante piastres chacun, en date du 1er janvier 1883 et échéant le 1er janvier 1893 avec huit coupons à intérêt de une piastre 50 chacun attaché à chaque bond, étant les bonds portant les numéros 907, 908, 1821, 2026, 2027, 2085.

Tous les dits certificats et bonds sont en ma possession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 5 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Vinet, Administrateur Public vs la succession H. M. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 24,689—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1. Une certaine portion de terre avec toutes les dépendances qui s'y trouvent, située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 540, borné par les rues David, Toulouse, St Louis et l'Avenue Carrollton, et mesurant suivant un plan dressé par Arthur de Armas, voyer, le 6 février 1889 (enliassé au bureau du shérif civil) 255 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue David sur une profondeur et façade de 180 pieds sur les rues Toulouse et St Louis, divisée en douze lots numérotés de 10 à 21 inclusivement.

2. Un certain îlet de terre avec toutes les dépendances qu'y trouvent, situé dans le même district, et désigné comme l'îlet No 554, et mesurant, suivant le dit plan désigné plus haut, 253 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Solomon, 255 pieds 2 pouces et 7 lignes de face sur la rue David et 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face sur les rues Toulouse et St Louis divisé en 20 lots, numérotés de 1 à 20 inclusivement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 fév—11 18 25—mars 5.11.16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Damiens vs ses créanciers—No 26,182.—Division "B"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés d'Hyppolyte Damiens soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. J. Théard, notaire en cette ville, à son bureau No 54 rue du Camp, le MERCREDI, 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. Ward Gurley, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1889.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.

Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.

Une élégante propriété cottage No 443 rue Royale.

Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.

Une maison à deux corps de logis Nos 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.

Vente positive pour effectuer un partage.

Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 25,936.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, rendu le 4 et signé le 8me jour de février 1889, décrétant un partage et en vertu d'un ordre en date du 12 février 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez de chaussée un grand magasin et chambre au fond, au premier étage, cinq chambres et corridor au deuxième étage, cour, cuve, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.

2° Deux lots de terre dans le Troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 cuves, hangars, lieux d'aisances, etc. Le terrain est richement embelli avec rebord en briques et planté avec des rosiers et arbustes, et porte le numéro municipal 443 rue Royale.

3° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Trémé et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade à la rue Douane sur une profondeur de 114; ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, corridor, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4° Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désigné par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant au terrain désigné ci-dessus et mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G. 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade et côtés en briques et la muraille du fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis, un côté occupé actuellement comme café et contenant en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient en outre 6 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, un hangar, 2 citernes, lieux d'aisances, etc., et porte les numéros municipaux 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure anglaise; ensemble avec un beau cottage en bois couvert en ardoises, éloigné de la rue, subdivisé en 2 corps de logis et contenant ensemble 14 chambres, 4 corridors, cabinets, hangars, 2 citernes, cour bien pavée, gazon sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

17fév—17 23—mars 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable améliorée dans le Premier District, coin des rues Commune et Galvez, et sur la rue Palmyre, entre Dorgenois et Rochebiave.

Successions de Anne Dillon, épouse de Jacob Kerner ou Kenner et de Jacob Kerner ou Kenner, consolidées.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 25,316.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Monroe, juge de la dite Cour, en date du 31 janvier 1889 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 45, bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro et désignés par les Nos 21 et 22, mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 33 pieds 1 pouce de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 22 mesure 33 pieds 5 lignes de face à la rue Commune sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Galvez, le tout au pied américain.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, Palmyre, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 25 et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de 105 pieds 10 pouces et 3 lignes le tout entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs assumeront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1889; un dépôt de 10 pour cent sera requis pour lier la vente.

2fév—2,9,16,23—2 9 mars

PAR J. V. GOURDAIN.

Vente pour effectuer un partage, avec le consentement mutuel des parties intéressées,

D'une splendide et élégante résidence à deux étages dans le Premier District.

A un crédit de un et deux ans, avec intérêt de 6 0|0 seulement.

Salons avec arches, grande galerie avec balustrades en fer aux deux étages.

—ET—

Un magnifique jardin à fleurs.

Un bloc de la rue du Canal.

Nos 234 et 236 Avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet.

—AUSSI—

Un terrain spacieux pour bâtir dans le fond, faisant face à la rue Miro.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir

1° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 524, borné par l'avenue Cleveland (anciennement Gasquet) les rues Miro, Galvez et Palmyre. Les dits lots sont désignés par la lettre A, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, daté le 18 février 1889 et mesurant (mesure américaine) 57 pieds de face à l'avenue Cleveland sur 108 pieds de profondeur de chaque côté entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, recouverte en ardoises; ayant au rez-de-chaussée de grands salons avec arches, vestibule et cabinet, salle à manger et office. A l'étage supérieur 3 grandes chambres, vestibule et cabinet. La cuisine à deux chambres à l'étage inférieur et supérieur; aussi balcons et chambre à bain et hangar contigus à la cuisine. Dans la cour sont des chambres pour laver, citerne, puit et lieux d'aisance.

2° Un lot de terre situé dans le même îlet désigné par la lettre "B," mesurant 25 pieds de face à la rue Miro, sur 130 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, et 26 pieds de large sur la ligne du fond, d'après le plan mentionné ci-dessus

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un crédit de un et deux ans, avec billets portant 6 0|0 d'intérêt jusqu'à paiement ou plus comptant, ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur; avec 5 0|0 frais d'avocat en cas de procès, et le transfert de la police au vendeur.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1889 et fera un dépôt de 10 0|0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23fév—23—mars2 9 16

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mathilda Mathieu vs Robert McCandlish.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 11,745—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire numérotée ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 19me jour de mars 1889, à midi, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Valmont et Belcastle, désigné par le No 11 sur un plan par F. N. Tourné, architecte, daté le 23 juin 1866, déposé dans le bureau de A. Boudousquié, anciennement notaire en cette ville et mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 110 pieds de profondeur, étant la même propriété acquise par Mme Mary Orkus de la veuve et des héritiers de John A. Mayer, le 11 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de biens immeubles de valeur dans le Cinquième District.

Cette Propriété de Batture de valeur connue comme le Vallette Ship Yards.

La grande et élégante Résidence en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.

Un splendide terrain rue Peter.

Deux lots de terre avantageusement situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.

Cet emplacement d'affaires de choix No 111 rue Patterson.

Terrain de valeur rue Vallette, entre Market et Evelina.

Meubles de maison et autres effets.

Succession de François Vallette.

No 25,984.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 36, qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut, et mesurant 99 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, cuve, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi; est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad; près des Planters' Oil Works et le débarcadère du bac (ferry) du Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chemin de fer a une voie qui s'étend directement près dudit chantier.

Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesure comme suit: Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, subdivisées avec soin et connue par le No 131 rue Peter.

3° Un terrain de valeur dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme lot No 3 de l'îlet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 3 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 111 rue Patterson consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupée par Charles Albrecht comme magasin de meubles.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 9, carré d'îlet borné par les rues Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 30 pieds, 1 pouce et 2 lignes de façade rue Vallette, 87 pieds, 2 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 89 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.

A la même heure et au même endroit,

Il sera vendu tous les meubles de ménage, etc., selon un inventaire enregistré, qui se trouvent dans la maison qu'occupait le défunt, 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Uncas Lewis, sous voyer de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels ladite propriété se vendra.

Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être assumées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

23fé.—23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un splendide emplacement pour affaire.

Coin des rues Magasins et Austerlit.

Succession d'Andrew Schlachter.

No. 26,039.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—SAMEDI, le 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. H. Pigetor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du premier février 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre dans le 6me District de cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Magazine, Austerlitz, Camp et Genl. Taylor. Le dit lot forme l'encoignure des rues Magazine et Austerlitz et mesure 32 pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et de face à la rue Austerlitz. Les améliorations consistent d'une grande maison en bois à deux étages, connue par le No 1047 rue Magazine, occupée comme épicerie au rez-de-chaussée et résidence au premier, hangar, cave, etc. Aussi, un cottage en bois à un étage dans le fond de la bâtisse ci dessus et face à la rue Austerlitz.

Conditions—Dix sept cent dollars comptant, le reste du prix de l'adjudication payable en un an, garanti par billet hypothécaire et privilège et lien de vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec l'assurance et les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront assumées par l'acquéreur.

Acte de vente pardevant John Bassich Jr. notaire, au frais de l'acquéreur

Un dépôt de 10 pour cent à la vente.

5 fév—5, 9, 16, 23—mars 2, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois rue Octavie.

Succession de Peter Burrell.

No 25,450—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses etc., qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou qui lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet 573, borné par les rues Octavie, Greene et St George et l'Avenue Peters, mesurant 35 pieds de face à la rue Octavie sur 110 pieds de profondeur.

Conditions.—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Preot, notaire. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être payées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

23 fév—23—mars 2 9,16,23,30.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Katharina Neumiller vs Jacob Lechner et Apolonia Loga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,868—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Jacob Lechner à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Constance, Thalie Annonciation et Melpomène, dans le premier district de cette ville et formant l'encoignure des rues Constance et Thalie et mesurant cent huit pieds de face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de cent huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—6 9 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Trost, épouse, vs. Henry Trost, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,998—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus; je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le quatrième district, dans l'îlet désigné par le No 39 (aussi par le No 95) lequel lot est désigné par le No 13 dans le dit îlet, qui est borné par les rues Laurel, Washington, Annonciation et Quatrième, et mesure trente-trois pieds et six pouces de face à la rue Annonciation entre les rues Washington et Quatrième sur une profondeur de cent quarante cinq pieds, et a été acquis par Henry Trost de Frederick Kuntz Jr, le 25 mars 1886, P. J Kraemer, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 122, folio 815.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné comme lot No 1, dans l'îlet No 58, borné par les rues Washington, Chippewa, Fulton et Sixième, et mesurant cinquante-cinq pieds, cinq pouces et deux lignes de face à la rue Washington, sur cent pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et face à la rue Chippewa, contigu au lot No 3 dans le fond et le lot No 2 sur la ligne de côté.

3° Un lot de terre dans le Sixième District dans l'îlet borné par les rues Colisée, Marengo, Milan et Perrier, désigné par le No 17 dans l'îlet No 46, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire public, laquelle propriété a été acquise par le dit Henry Trost de Chas D. Wills, le 27 février 1876, au bureau des aliénations, livre 106, folio 597.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le délicieux cottage pour résidence,

No 782 rue du Camp,

Entre les rues Septième et Huitième.

Avec deux lots de terre, jardin, &c.

Succession de Samuel Sutter, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 février 1889. Dossier No 23,277, pour compte de la succession de Samuel Sutter, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos 19 et 20. lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent—

Un cottage en bois agréable et bien bâti, connu comme le No 782 rue du Camp, ayant 10 chambres, gaz, &c., citerne, jardin, &c., le tout en bon état, et pouvant être inspecté avec une carte de l'encanteur. Le plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0|0 d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera, en outre, les taxes de 1889, et fera un dépôt comptant de 10 0|0 sur les lieux.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages converte en ardoises,

No 155 rue Constance,

entre les rues Robin et Race.

Stock de banque et effets mobiliers.

Succession de D. P. Murphy, décédé.

A un long crédit. — A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, premier district en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 février 1889. Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan:

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

1° **Un lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, toutes plus ou moins.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois à deux étages** recouverte en ardoises, et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, &c., avec gaz et installations partout, galeries devant et sur le côté, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et est bien réparée avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

STOCK DE BANQUE.

2° **Dix actions** du fonds capital de la Banque de Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

MEUBLES DE MAISON.

3° **Un lot de meubles de maison** et effets mobiliers, contenus dans la résidence ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Pour la propriété foncière—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 0|0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0|0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1889, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

17fév—17 24—3 10 17 23mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres situées à la campagne. Comptes ouverts, &c.

—Dans l'affaire de—

Shropshire & Cie vs leurs créanciers.

Vente positive.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 16 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 & 74 rue St Charles, près de la rue Gravier, par ordre et en conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté le 9 février 1889, Dossier No 25,150 dans l'affaire de Shropshire & Cie vs leurs créanciers, à l'encan, il sera vendu:

1.—Un lot de comptes ouverts, réclamations, &c., d'après un inventaire enregistré.

2° Trois morceaux de terre situés dans le comté de Hancock, Etat du Mississipi, étant:

1° La moitié nord du quartier S. E. de la section 35 de T. 7. R. 15 W, contenant 80 acres plus ou moins.

2. Le quartier S. E. de la section 34. T. 7. R. 15 W. contenant 160 acres plus ou moins.

3° Le N. O. quartier du N. O. 1/4 de la section 31. T. 7 R. 15, W., contenant 40 acres, plus ou moins. Total 280 acres, plus ou moins.

Conditions—Pour comptes ouverts, etc., comptant sur les lieux, pour les terres, comptant en passant les titres, 10 0|0 comptant sur les lieux et en assumant les taxes de 1889.

Actes de vente pardevant ——— notaire, aux frais des acquéreurs.

12 fév—12 17 24—mars 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Gasquet, Deux jolis cottages,

Nos 314 et 316 rue Gasquet, entre Broad et Dorgenois.

Succession de E. B. Reynolds, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et un ordre supplémentaire de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", un ordre en date du 13 février 1889 et l'autre du 25 février 1889, Dossier No 24,513 pour le compte de la succession de E. B. Reynolds, décédé, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou l'Avenue Cleveland, Palmyre, Broad et Dorgenois, désignés par les lettres "A" et "B" sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de ville, en date du — février 1889. Le lot "A" mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet et le lot "B" mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet, chacun ayant une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles (au pied américain), conformément à la subdivision ci-dessus de Hunter Stewart.

Sur le lot "B" se trouve un cottage en bois, connu par le No 316 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland, et a un corridor et 7 chambres, galerie, hangar, cuve, etc.; tuyaux à gaz dans toute la maison, chambre tapissée; une maison confortable en parfait ordre et bon voisinage.

Sur le lot A se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, et ayant quatres chambres, hangar, cuve, etc., et connu par le No 314 rue Gasquet ou l'avenue Cleveland.

Le tout conformément à un plan à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 fév—27—mars 3 10 17 24 30

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage dans le Sixième District.

Succession de Mme Mary Weyser.

No 25,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division —, en date du 15 février, 1889 et rendu dans la succession ci-dessus:

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19, 20 et 21, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert; mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey, sur 110 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant trois jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.

Actes de vente pardevant George C. Preot Esq., notaire aux frais des acquéreurs.

17 fév—17—mars 2 9 16 23 30—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, Meubles, etc.

Succession de Mme Mary Weyser.

No 25,826—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur, bureau No 176 rue Commune — LUNDI, 11 mars 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux, coin des rues Cadix et Colisée, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District. Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté 15 février 1889 et rendu dans la succession ci-dessus:

Groceries, meubles et effets mobiliers, d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Comptant sur les lieux.

17 fév—17 24 27—3 11 mars

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
162..........Rue Conti..........160
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PEACHY J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1|2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 18 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le demi-îlet borné par les rues **Conti, Royale, St-Louis et le Passage de la Bourse**, désigné par la lettre D, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 janvier 1876, portée comme étant une vente de la dite propriété à C. R. Kennedy, lequel lot mesure 33 pieds de face à la rue **Conti** sur 62 pieds 10 pouces et 4|8 d'un pouce de profondeur, aussi:

2° Cette portion de terre mesurant 16 pieds sur la ligne de côté du lot D vers le **Passage de la Bourse**, 12 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Royale**, 14 pieds sur la ligne vers la rue **Conti**, 7 pieds sur la ligne vers la rue **St-Louis**, sur laquelle ligne elle s'élargit 3 pieds 3 pouces puis 7 pieds vers la première ligne.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal **51 rue Conti** et ayant onze chambres, corridor, cour briquetée, water works, de grandes galeries sur le côté et devant, gaz, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur à un crédit de un ou deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit sera garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication.

L'acte pourvoira aux frais d'avocat à cinq pour cent, (5 o|o) en cas de procédures pour forcer le paiement de toute portion du billet ou billets. L'acquéreur tiendra la propriété assurée pour le montant de la portion à crédit de la dite vente et la transfèrera aux parties intéressées, et de plus assumera et paiera au dessus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1889.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 fév—19,23—Mars 2,9,16,23

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—A. Brignoni, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 29, vieux numéro (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon ou Bagatelle Marais, anciennement Moralès, Union et Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure française, 30 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par le dit défunt, de Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1868, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.

Enrégistré dans le C. O. B. 95, folio 196.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citerne, lieux d'aisance, etc., et connu sous le No 116 rue de l'Union.

Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent devant être payés comptant sur les lieux de l'adjudication; et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.

19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tucke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par le No 5, dans l'îlet borné par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity Road, 30 pieds 9 pouces de face à la rue Terpsichore, 56 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et un étage.

Conditions Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent du ce même prix d'adjudication au moment même de la vente.

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2mars—2 9 16 23 30—6avril.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et cottages aux coins des rues Levée, Jersey et Austerlitz.

Succession de John Bodé et de dame Henriette Bodé.

No 25,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 12 février 1889, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Austerlitz, Jersey et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.

2° Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Austerlitz; et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le reste à un crédit de un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de sécurité usuelles.

Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent sera fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.

16fév—16 23—2 9 16 23mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Pierre.

Succession de Louis Guien et de Julie Marie Louise Guien, veuve de Louis Guien.

Nos 25,478 et 25,506—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau: No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, datés respectivement le 9 janvier et le 5 février 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 331 rue St-Pierre, dans l'îlet borné par les rues St-Pierre, Orléans, Roman et Prieur. Le lot mesure 34 pieds 1 ligne de face à la rue St-Pierre, sur 59 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur, entre lignes parallèles; le tout d'après un plan déposé dans les archives de S. Magner, ex-notaire en cette ville—No 132 de son livre de plans No 3—Le cottage a 3 chambres et cuisine, etc.

Les chars allant à la rue Canal passent devant la maison.

Conditions de la vente.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour cette année, 1889, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente au frais de l'acquéreur, pardevant James Simeon, Esq., notaire.

9 fév—9,16,23—mars 2,9,16

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La position recommandable rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet, maintenant occupé

—PAR—

H. B. Stevens, marchand d'habits, et deux sites pour bâtir, rue Annonciation, touchant à la résidence de M. Slark.

Le tout à l'encan à des conditions libérales.

Succession de Mme Abigail L. Slark.

No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 février 1889, rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Le magasin à quatre étages No 122 et 124 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet; le lot de terre est désigné comme No 3 et mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes et 7|8 de face à la rue Canal, 36 pieds 4 pouces 7 lignes et 8|10 de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds 5 pouces 3 lignes et 3|10 sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Carondelet.

Ce beau magasin a été bâti pour H. B. Stevens, marchand d'habits, et a été continuellement occupé par lui, lequel lui est cédé à bail jusqu'au 30 septembre 1889, et est vendu sujet au dit bail.

2° Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tiré par L. J. Frémaux, en date du 20 mars 1889, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 133 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne entre les dits deux lots, 122 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre ligne de côté du lot No 2, et 143 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Ces lots forment un admirable site pour bâtir, touchant à la "Résidence Slark," maintenant appartenant à M. Leverich, et font face à "l'Académie St-Siméon" et la "Propriété Man-on".

Conditions de la vente—Pour le magasin de la rue du Canal, un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente avec les coupons d'intérêt payable annuellement. Pour les lots rue Annonciation, la moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit avec intérêt au taux de 7 pour cent par an. Toute portion à crédit devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur, assurance et transfert des polices, clause pénale d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs, assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire.

26 fév—26—Mars 2,9 16,17,23,24,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, et rendus dans l'affaire ci dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et comprise la résidence du défunt, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Coliseum, la dite portion de terre consistant des lots ou portions de terre A, B et C devant être vendues ensemble, à savoir:

(A) La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur et face à la rue Coliseum de 159 pieds 10 pouces et 21/8 d'un pouce et à la même profondeur sur la ligne parallèle opposée la plus près de la rue Chestnut et mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désigné comme lot No 1, sur un plan dressé par Thompson, député voyer de ville, le 5 octobre 1858, et déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire, en cette ville, par un acte en date du 28 novembre de la même année, formant une partie des lots de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9 sur un plan dressé par Hedin, voyer, le 28 février 1848 et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville; et (B) Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut, touchant à la portion de terre premièrement décrite et mesurant 49 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles et mesurant dans le fond 49 pieds; étant une subdivision d'une et comprenant cette certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 8 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant E. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année, et (C) Une autre portion de terre dans le fond de et s'étendant en partie au-delà de la portion de terre premièrement décrite et ayant une façade sur la rue Colisée de 25 pieds sur une profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond, d'après un plan dressé par la lettre C sur un plan fait par A. G. Blanchard, voyer, et enliassé.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Coliseum et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 8 lignes de profondeur et de face à la rue Colisée et sur la même profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie des lots Nos. 11 et 12 et une partie de plusieurs lots Nos. 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrite sur un plan par A. G. Blanchard, voyer, enregistré dans ces procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec corridor au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; les dits lots ou portions de terre desquels le dit défunt est le propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme les lots E, F et G, sur un plan en date du 30 avril 1881, certifié par L. H. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant F. Grima, notaire, en date du 7 juillet 1881; les dits trois lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 28 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Commune. Et un autre lot ou portion de terre dans le même îlet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté opposée, et 21 pieds 9 pouces de largeur dans le fond. Le dit lot est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant l'angle nord est des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCown, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'Association de la Variété; une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opéra; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual Land Improvement, de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt:

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt, No 222 rue Jackson, dans le quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Conditions de la vente—Comptant les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les biens fonds l'intérêt indivis, etc.—ainsi qu'en est donnée la description plus haut.

Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit en billets à ordre des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à leurs frais et les polices transférées aux exécuteurs et héritiers ou parties survivantes en communauté, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété vendue durant l'année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 15 fév—15,23—mars2,9,16,23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hubert Hambloch vs ses créanciers.—No 26,147.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Hubert Hambloch soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue, pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des propriétés, d'élire un syndic, et délibérer sur la demande d'être déchargé de ses dettes, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que J. L. Peytavin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle Orléans, 7 février 1889.
(Signé) ALBERT VOORHIES,
Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Foin, Avoine, Maïs, Son de Blé et de Maïs, Foin de Prairie et de l'Ouest, Nouriture pour Vaches et Volaille, Farine de Graine de Coton, etc.

Pour le compte de qui il appartient.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—Sera vendu, VENDREDI, 8 mars 1889, à 11 heures du matin, au magasin 24 rue Poydras.

Conditions—Comptant.
7 mars—2f

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 26,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos. 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 41 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 33 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 34 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry R. Ker, notaire.

2mars—2 9 16 23 30—avril6

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'institution Cenas.

Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,787.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74 en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, les propriétés suivantes savoir:

Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilary B. Cenas et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestiques; à l'étage supérieur quatre chambres, chambre à baine, galeries devant et derrière, lieux d'aisances haut et bas, cour pavée, hangar, citerne, cuve, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en billet garanti par hypothèque, portant 8 0|0 d'intérêt, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas [illegible] judiciaire: l'acquéreur devra payer [illegible] du prix d'adjudication, les taxes [illegible] 1889.

Acte de vente pardevant Oscar [illegible] public.

Un dépôt de 10 0|0 sur le prix de [illegible] être effectué au comptant sur les lieux [illegible] assurer la vente.

2 mars—2 9 16 23,30—avril 6

Magasin en brique à quatre [illegible] No 133 rue Decatur.

John P. Gasjard vs ses créanciers—N[illegible]

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres, St-Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 mesurant [illegible] face à la rue Decatur, sur [illegible] ligne du fond sur 64 pieds de profondeur [illegible] lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur toute la profondeur vers la rue Toulouse.

Aussi—Un lot de comptes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.

20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

Propriétés sur le Coteau de la Métairie.

Succession de Isaac Smith Hynes.

Cour Civile de District, Division D., No 8,973.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et rue Bienville—SAMEDI, 16 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1889. Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un îlet de terre faisant face au Rail Road du Fort Espagnol, dans le Second District de cette ville, borné par les rues Anthony, St-Louis, Bernadotte, Toulouse et Chemin de la Métairie, contenant 18 lots, numéros de 1 à 18, et mesurant ensemble 118 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Anthony, 319 pieds 8 pouces 6 lignes sur la rue St-Louis, 239 pieds 2 pouces 1 ligne sur la rue Bernadotte, 231 pieds 3 pouces 2 lignes sur la rue Toulouse et 143 pieds 7 pouces 5 lignes de face au Chemin de la Métairie. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, l'îlet entier est entouré et un des plus élevés du Coteau de la Métairie et bien desséché, il est prêt pour la culture.

2° Deux lots de terre contigus, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, St-Louis, Olympia et St-Patrick, désignés par les Nos 23 et 24, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St-Patrick, sur 150 pieds de profondeur; la terre est élevée.

3° Une portion de terre triangulaire, désignée par le No 19, bornée par le chemin de la Métairie et les rues Toulouse et Anthony, mesurant 47 pieds 4 pouces de face à la rue Anthony, 35 pieds, 2 pouces 3 lignes sur la rue Toulouse et 59 pieds 1 pouce 6 lignes de face au chemin de la Métairie.

Le tout d'après les plans.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque et 8 0|0 d'intérêt à partir de date; aussi toutes les clauses de garantie d'usage.

Actes de ventes pardevant Geo. Préot notaire. Un dépôt de 10 0|0 pour assurer la vente.

13fév—13 21 28—mars 2 9 16

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE.

Dame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE que le 22me jour de janvier 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les chiffres suivants, savoir:

Madame Marie Agnes Ryan vs John Bruns, son époux—No 25,822—Cour Civile de District, Division C.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats de la demanderesse, et en fournissant preuve de la demande, et la loi, étant en sa faveur:

Il est ordonné que le défaut ici enregistré le 16 janv. 1889, soit maintenant confirmé; et, en conséquence il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Marie Agnes Ryan et contre le défendeur, John Bruns, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux; et de plus qu'il y ait jugement contre son dit époux, John Bruns, individuellement et comme membre de la raison sociale Jon Bruns & Son, et individuellement, in solido pour la somme entière de $2292.30 avec intérêt légal dessus à partir du 3 janvier 1889, jusqu'à paiement, et tous les frais du procès, avec entière admission et maintien de son hypothèque légale sur toute la propriété foncière de son époux et devant être payée de préférence avant tous les autres créanciers, du produit de la vente de la dite propriété.

Jugement rendu le 22 janvier 1889.
Jugement signé le 29 janvier 1889.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nlle-Orléans, le 31 janvier de l'an de Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

JOS. L. PERCY,
Sous-Greffier.
15fév—1f p sem—30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que le 15e jour de février 1889, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci après, dans les termes suivants, savoir: Mme Mary Sopple contre John Harry Bruns, No 25,870—Division A. Dans cette affaire soumise à la Cour, avec le consentement des avocats employés, la Cour considérant que la loi et les témoignages sont en faveur de la demanderesse, et pour les motifs assignés, oralement par le tribunal, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de Mme Mary Supple, femme de John Harry Bruns, et contre John McNally, syndic des propriétés des insolvables, John Bruns & Son, la reconnaissant comme propriétaire, pour ses droits séparés et paraphernaux, etc., un lit se repliant; deux meubles de chambres à coucher, un sideboard, un meuble de salle à manger, accessoires de cuisine, 3 pendules, plats, literie et rideaux en dentelle, et ordonnant au syndic provisoire ci-dessus nommé de s'abstenir de prendre possession de ces objets: il est de plus ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de la dite Mme Mary Supple et contre son mari John Harry Bruns, décrétant une séparation de biens entre eux, les défendeurs devant payer les dépenses.

Jugement rendu le 11 février 1889.
Jugement signé le 15 février 1889.
(Signé) THOS. H. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi j'ai ci joint apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 15e jour de février, en l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt neuf.

E. A. LUMINAIS,
Député-Greffier.
18 fév—1 f par sem pendant 30 j.

Lévêque & Jourdan vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,290—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Pierre Lanaux, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, [illegible]